

RÉUNION DU 19 JUILLET 2019

Étaient présents : M. Yves AUMAITRE, Maire, Mrs DUBRANLE, PARROT et G.CHAPUT, adjoints au Maire, Mmes HUBERSON, GORGEON et CLAUDAUD, Mrs AUPETIT, LAFORET, DAUPHIN et DESMAISON. Étaient excusés : Catherine LACELLE, Franck CHAPUT et Nicolas BATISE. Était absent : Michel AUCHARLES.

➤ INFORMATIONS SUR LA DÉLÉGATION DU MAIRE

Sans objet.

➤ MÉDECINS GÉNÉRALISTES : PROPOSITION D'INSERTION D'ANNONCES SUR REVUES ET SITES SPÉCIALISÉS

Afin de pallier l'absence de médecins généralistes sur le territoire de notre commune, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de publier une annonce concernant notre recherche sur un site internet dédié à l'installation de jeunes médecins généralistes, à savoir « RéseauProSanté ». La parution est immédiate car elle doit toucher les sorties de la promotion 2019 et sera publiée pendant une durée de 6 mois. Le coût de la prestation s'élève à 1.250,00 € HT. Le conseil municipal décide également de diffuser cette même annonce par courrier dans les facultés de médecine des environs (Limoges, Bordeaux, Tours et Clermont- Ferrand).

➤ RESTAURANT SIS AUX ABORDS DE L'ÉTANG DE LA CHAUME – AVANCÉE DU DOSSIER

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du litige qui nous oppose à la SCI La Chaume et à sa banque, le jugement sera rendu le 27 septembre prochain. Pour ce qui est de la procédure lancée auprès du Tribunal Correctionnel, la marche à suivre ne peut être indiquée à ce jour car elle dépend de la suite que le Procureur de la République donnera à cette affaire.

➤ CESSIION D'ACTIVITÉ DU PRENEUR DU BARRESTAURANT « LE DÉSIRABLE » : PRÉSENTATION DE CANDIDATURES

L'actuel preneur (le locataire des lieux) a fait savoir qu'il cesserait son activité le 31 octobre prochain pour cause de départ en retraite ; il a retenu une candidature pour la reprise de son commerce. Cette personne souhaite maintenir les activités existantes (tabac et jeux), développer les repas ouvriers et proposer la vente de pizzas. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette reprise et précise que pour appuyer cette dernière aucun loyer ne sera émis en novembre et décembre 2019 et qu'à compter du 1er janvier 2020 le montant du loyer sera progressif pour atteindre le 1er juillet 2020 le montant actuel du loyer.

➤ **CONTRATS D'ASSURANCES : RENOUVELLEMENT**

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal que les contrats d'assurances pour le parc automobile, immobilier ainsi que la multirisque communale arrivent à échéance le 31 décembre prochain et qu'il est donc nécessaire de prévoir la mise en place de nouveaux contrats. Considérant le montant estimatif du marché à venir pour un besoin prévu sur 5 ans, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à lancer un marché public selon la « procédure adaptée » en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

➤ **DEMANDE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN AU LOTISSEMENT LES PEUPLIERS**

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité (11 voix pour et 1 abstention), de vendre le lot n°4 aux propriétaires du lot n°5 pour qu'ils y réalisent un jardin d'agrément. Il est toutefois précisé que cette vente reste à ce jour à confirmer car une parcelle privée jouxtant le terrain des demandeurs serait également à vendre ; nous attendons confirmation de leur décision.

➤ **LOGEMENT COMMUNAL SIS AU 44 BIS RUE GRANDE : DEMANDES DE LOCATION**

Deux candidatures nous sont parvenues : - le conseil municipal, à l'unanimité, rejette la première candidature car trois enfants composent le foyer, ce qui n'est pas recevable pour le logement qui ne dispose que de deux chambres. Le conseil municipal appuiera la demande de cette personne qui devra être déposée auprès de Creusalis pour le logement sis au lotissement Route du Quérut. - la seconde candidature est retenue, à l'unanimité, par le conseil municipal. Il s'agit d'un couple avec deux enfants. Pour finir, le conseil municipal indique que le logement situé au-dessus du bureau postal ne peut être mis en location ; il doit être conservé pour les besoins de la collectivité.

➤ **REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR ORANGE POUR L'ANNÉE 2019**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter auprès d'Orange le versement de la redevance d'occupation du domaine public pour un patrimoine arrêté au 31/12/2018 ; elle s'élève à 2.428,38 €.

➤ **ADMISSION EN NONVALEUR SUR LE BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'admission en nonvaleur de produits qui n'ont pas pu être recouverts par Monsieur le Receveur Municipal sur le budget eau/assainissement. La somme annulée s'élève à 1.832,82 €.

➤ **AFFAIRES DIVERSES**

- École : le conseil municipal est informé que notre ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) fera prochainement valoir ses droits à la retraite. La date exacte de départ n'est à ce jour pas encore connue ; son remplacement est à prévoir.

- PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) : Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal les dates retenues pour les permanences du commissaire -enquêteur dans le cadre

de l'enquête publique pour la mise en œuvre du PLUi. Deux permanences sont fixées pour notre commune : le 17 septembre 2019 et le 3 octobre 2019.

- Motion : le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de soutenir la motion présentée par la commune de Saint Priest la Feuille portant sur les grandes difficultés que vont supporter les parents d'élèves et les communes suite à la nouvelle organisation du Transport Scolaire depuis le transfert de la compétence à la région Nouvelle-Aquitaine.

- Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse (CCMVOC) : Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Président de la CCMVOC par lequel il annonce que l'arrêté préfectoral de fusion des Communautés de Communes de Dun le Palestel, de Bénévent/Grand Bourg et du Pays Sostranien en date du 2 novembre 2016 est annulé par le Tribunal Administratif de Limoges. En conséquence, la CCMVOC cessera d'exister au 31 décembre 2019 pour retourner aux territoires des trois communautés de communes antérieures. Des réunions sont prévues dès septembre prochain afin d'accompagner et d'organiser au mieux cette décision ; Monsieur le Maire devrait prendre part à celles-ci.

- Evolis23 : Evolis23 met en vente ses anciens bacs (conteneurs bleus et marron) 4 roues. La vente aura lieu les 26 juillet et 30 août prochain sur le site des Grandes Fougères à Noth de 9H00 à 16H30. La commune devra solliciter l'octroi de conteneurs supplémentaires pour la salle polyvalente.